



MUNICIPALITÉ D'ALBANEL

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ DANIEL PAINCHAUD, ING., DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL,

QUE LE RÔLE DE PERCEPTION, À LA SUITE DE L'IMPOSITION DES TAXES POUR L'ANNÉE 2025, EST MAINTENANT TERMINÉ ET DÉPOSÉ À MON BUREAU;

QU' IL SERA PROCÉDÉ À L'ENVOI DES COMPTES DE TAXES DANS LES DÉLAIS PRÉVUS;

QUE CES TAXES SERONT PAYABLES EN QUATRE VERSEMENTS DONT VOICI LES DATES :

- 1^{er} VERSEMENT POUR LE 14 MARS 2025
- 2^e VERSEMENT POUR LE 14 MAI 2025
- 3^e VERSEMENT POUR LE 14 JUILLET 2025
- 4^e VERSEMENT POUR LE 14 SEPTEMBRE 2025

DONNÉ À ALBANEL CE QUINZIÈME JOUR DE JANVIER 2025.

DANIEL PAINCHAUD, ING., DIRECTEUR GÉNÉRAL

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Daniel Painchaud, ing., directeur général, résidant à Normandin, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8 h et 16 h, le quinzième jour du mois de janvier 2025, à chacun des endroits suivants : Édifice municipal et site Internet de la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 15^e jour du mois de janvier 2025.

Directrice générale